

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 03 MARS 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Mme Marianne PAILLERON qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_31 : FUL

Le FUL (Fond Unique pour le Logement) permet l'accès et le maintien dans le logement pour les personnes en difficulté (en lien avec le CCAS), c'est un levier de solidarité.

Il est proposé le versement de 0,45€ par habitant (sur la base de 1 251 habitants), soit 562,95 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement au FUL à hauteur de 562,95 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250303-DE_2025_31-DE

